

QUI SOMMES-NOUS

Présentation de LE&C Grand Sud et LE&C Formation

Institut de formation et CFA, LE&C Formation est une association loi 1901 laïque à but non lucratif. LE&C Formation est l'organisme de formation du réseau LE&C Grand Sud*.

LE&C Formation poursuit plusieurs objectifs :

- Permettre à chacun de **progresser et d'évoluer** à tout âge,
- Participer à la **professionnalisation des équipes** et à l'**évolution des métiers de l'animation**,
- Améliorer la **qualité d'intervention des équipes d'animation** dans une dynamique collective de projet et d'échange de pratiques,
- Contribuer à l'**insertion des publics dans la vie professionnelle, au développement des qualifications, à la mobilité et l'adaptation au changement et reclassement des personnes en recherche d'emploi.**

*Réseau de dimension interrégionale, **LE&C Grand Sud** est une Fédération laïque à but non lucratif, régie par la loi 1901. Véritable tête de réseau, LE&C Grand Sud est composée de fédérations et d'associations qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation, des loisirs et de la culture.

LE&C Grand Sud bénéficie d'une expérience reconnue dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans les domaines de l'action sociale, des politiques petite enfance, enfance, jeunesse et culturelle, des séjours, de la formation, du développement local, du tourisme social...

Opérateur majeur des politiques publiques éducatives, LE&C Grand Sud **emploie plus de 3000 professionnels**, contractualise avec de nombreuses collectivités (communes, syndicats intercommunaux, communautés de communes, conseils départementaux et régionaux) et gère des dispositifs de toutes tailles.

LE&C FORMATION

FORMATIONS
DISPENSÉES EN

> OCCITANIE
> PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

NOUS RENDRE VISITE

ZI de Toulouse
Secteur Sud



CONDITIONS D'ACCÈS

Nous contacter pour une étude des possibilités de prise en charge de ce parcours en fonction de votre situation.

secretariat.formpro@lecg.org

Formation accessible à toute personne en situation de handicap. Notre référente handicap peut être sollicitée en amont et durant la formation pour des aménagements et adaptations spécifiques.



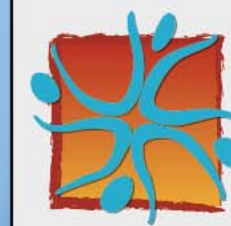
Loisirs Education & Citoyenneté

Formation

LE&C Formation
7, rue Paul Mesplé
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 62 87 43 43

www.lecgs.org

Antenne Sud-Est
LE&C Grand Sud
Espace DESCARTES – Bât B
425, rue René Descartes
13290 AIX EN PROVENCE
Tél : 09 88 45 87 17



Loisirs Education & Citoyenneté

Formation

Formation

Accompagnement

VAE

Validation Des Acquis de l'Expérience

**BPJEPS DEJEPS
CPJEPS Diplômes de l'Animation**

Diplômes du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative enregistrés au RNCP : CPJEPS (RNCP39927), BPJEPS (RNCP39926), DEJEPS (RNCP39930).



PROFIL

Que l'on soit salarié, bénévole, demandeur d'emploi, il est possible de valider les acquis de son expérience. La VAE permet, grâce aux compétences acquises par l'expérience, d'obtenir tout ou partie d'un diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

LE&C Formation accompagne toute personne désireuse de faire reconnaître ses acquis d'expérience dans les métiers de l'animation (animateurs, coordinateurs de projets).

Exigences préalables à l'accompagnement VAE

- Être en possession de la **notification de recevabilité** délivrée par la DRAJES de votre lieu de résidence après le dépôt du livret 1 du dossier VAE. (La recevabilité est valable tant que le diplôme n'est pas abrogé).
- Avoir le financement pour l'accompagnement (CPF ou PROA).

L'accompagnement concerne le livret 2 du dossier VAE. Cet accompagnement permet une aide méthodologique pour décrire et analyser ses expériences en lien avec les compétences attendues par le diplôme visé.

Les responsabilités et démarches du candidat à la VAE

- S'informer auprès de la DRAJES pour choisir le diplôme qu'il souhaite valider.
- Constituer le livret 1 et le déposer auprès de la DRAJES.
- Choisir un accompagnement VAE et rechercher sa prise en charge.
- Rédiger le livret 2, après l'avis de recevabilité.
- Déposer sa demande de VAE (livrets 1 & 2) auprès de la DRAJES en fonction des dates de jury fixées au préalable par la DRAJES.



OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- **Etape 1** 2h
Présentation de l'accompagnement VAE
- **Etape 2** 4h
Atelier : Analyse des expériences et repérage des compétences
- **Etape 3** 4h
Atelier : Approfondissement des expériences et compétences significatives
- **Etape 4** 6h
Accompagnement à la rédaction et la structuration du dossier (livret 2)
- **Etape 5** 4h
Finalisation du dossier
- **Etape 6** 4h
Préparation à l'entretien

Durée et conditions de réalisation de l'accompagnement

- 24 heures en présentiel et en distanciel sur des temps collectifs et des temps individuels.
- Accompagnement individualisé sur les temps rédactionnels.

SUITE DE PARCOURS

La VAE permet de :

- Poursuivre en formation sur un parcours de niveau supérieur au diplôme obtenu par la voie de la VAE.
- Se spécialiser avec un certificat complémentaire ou un certificat de spécialisation : CCDACM (Direction d'Accueil Collectif de Mineurs, CCAIPSH (Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap), CS AMAP (Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne)...
- Exercer en tant qu'animateur ou coordonnateur de projets sur différents types de structures et territoires.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- **Formation qui se déroule en présentiel et en distanciel alternant des temps d'accompagnement collectifs et individuels.**
- Une équipe pédagogique constituée d'experts issus du secteur de l'animation, possédant un diplôme de l'animation.
- **Les méthodes pédagogiques** utilisées sont majoritairement des méthodes actives. Les méthodes affirmatives sont utilisées de manière ponctuelle sur des contenus permettant de nommer les attendus et les supports de la démarche VAE.
- **Les techniques pédagogiques** sont majoritairement les retours et partages d'expériences, l'entretien d'explicitation, l'approche réflexive, l'individualisation, l'exposé, l'écriture et la relecture...

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Évaluation diagnostique** réalisée dès le début de l'accompagnement avec le repérage des compétences significatives.
- **Évaluation formative** réalisée tout au long de l'accompagnement pour permettre l'identification et la narration des expériences les plus pertinentes ainsi que l'entraînement à l'entretien devant un jury d'expert.